

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**  
**Séance du 19 juillet 2017**

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/07/2017
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 4	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Francis BARSSE, Bernard SALLETES
Votants: 25	<b>Représentés:</b> Francis BOUTES par Gérard BARO, Marie-Aline EDO par Yvan CASSILI, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Jean ARCAS
Pour: 25	
Contre: 0	<b>Présents non votants :</b>
Abstentions: 0	<b>Excusés:</b> Roland BASCOUL, Elisabeth DAUZAT, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Approche Territoriale Intégrée - Appel à projets : favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables**

Le Syndicat mixte a été retenu sur l'appel à projets régional sur fond FEDER « Approche Territoriale Intégrée » et a obtenu une enveloppe réservataire de 1 438 709 € sur les six priorités d'investissement suivantes :

<b>3a</b>	"en favorisant l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises"
<b>2c</b>	"en renforçant des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)"
<b>4a</b>	"en favorisant la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables"
<b>4c</b>	"en soutenant l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement"
<b>5b</b>	"en favorisant des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développement des systèmes de gestion des situations de catastrophe"
<b>6c</b>	"en conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel"

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles reconnu « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) souhaite poursuivre également sa démarche en matière de transition énergétique en s'appuyant notamment sur les mesures 4a et 4c pour soutenir et accompagner des projets du territoire qui correspondent à une démarche économe en énergie.

Afin de pouvoir attribuer les financements réservés sur la mesure 4a « favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables » le Pays souhaite lancer un appel à projets de façon à accompagner les porteurs de projets qui pourraient s'inscrire dans la démarche de développement durable et la transition énergétique.

Cet appel à projets viendrait compléter la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

### **Objectifs de l'appel à projets**

Le présent appel à projets s'inscrit dans cette stratégie et vise à faire émerger des projets de développement de la production et de la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables, entrant dans le champ de l'axe 3 « Encourager la transition énergétique » - Objectif Thématique 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone » - Priorité d'Investissement 4a « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables » du programme régional FEDER.

### **Caractéristiques des opérations et dépenses éligibles à l'appel à projets**

Les projets suivants sont éligibles:

- **Installation visant la production d'énergie renouvelable, quelle que soit la source d'énergie pour de l'autoconsommation :**  
Le FEDER peut soutenir les installations de transformation, de conditionnement et de stockage du bois énergie, les investissements relatifs aux chaufferies bois, aux installations solaires thermiques, aux installations photovoltaïques aux fins d'autoconsommation, aux installations de méthanisation, de petit éolien, de géothermie ou bien encore aux petites centrales hydroélectriques...  
Les études de faisabilité technico-économiques d'installations d'énergies renouvelables et de leurs réseaux de distribution ainsi que les études visant à inscrire un développement des énergies renouvelables dans les documents de planification territoriale sont également éligibles.  
Cette liste est non exhaustive, compte-tenu, notamment, des évolutions technologiques à venir.  
**Tout dispositif visant la revente d'énergie est exclu du champ du présent appel à projets.**
- **Les réseaux de distribution valorisant la chaleur (et de froid) produite à partir de sources d'énergies renouvelables :** l'intégralité du réseau de chaleur, de l'installation de production jusqu'à l'arrivée du réseau avant distribution dans les bâtiments est prise en compte.

**Localisation du projet :** le projet et ses effets, doit être localisé sur une des 102 communes du territoire : Abeilhan, Agel, Aigne, Aigues-Vives, Les Aires, Assignan, Autignac, Avène, Azillanet, Babeau-Bouldoux, Beaufort, Bédarieux, Berlou, Boisset, Le Bousquet-d'Orb, Brenas, Cabrerolles, Camplong, Capestang, Carlenca-et-Levas, Cassagnoles, La Caunette, Causses-et-Veyran, Caussiniojols, Cazedarnes, Cébazan, Ceilhes-et-Rocozels, Cessenon-sur-Orb, Cessero, Colombières-sur-Orb, Combes, Courniou-les-Grottes, Creissan, Cruzy, Dio-et-Valquières, Faugères, Félines-Minervoises, Ferrals-les-Montagnes, Ferrières-Poussarou, Fos, Fouzilhon, Gabian, Graissessac, Hérépian, Joncels, Lamalou-les-Bains, Laurens, La Livinière, Lunas, Magalas, Margon, Minerve, Mons-la-Trivalle, Montels, Montesquieu, Montouliers, Murviel-lès-Béziers, Neffiès, Olargues, Olonzac, Oupia, Pailhès, Pardailhan, Pézènes-les-Mines, Pierruerue, Poilhes, Le Poujol-sur-Orb, Pouzolles, Le Pradal, Prades-sur-Vernazobre, Prémian, Puimisson, Puissalicon, Puisserguier, Quarante, Rieussec, Riols, Roquebrun, Roquessels, Roujan, Saint-Chinian, Saint-Etienne- d'Albagnan, Saint-Etienne-Estrechoux, Saint-Geniès-de-Fontedit, Saint-Geniès-de-Varensal, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Jean-de-Minervoises, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Vincent-d'Olargues, Siran, Taussac-la-Billière, Thézan-lès-Béziers, La Tour-sur-Orb, Vailhan, Vélioux, Verreries-de-Moussans, Vieussan, Villemagne l'Argentière, Villespassans.

**Bénéficiaires éligibles :** sont éligibles à cet appel à projets les porteurs de projets suivants :

Entreprises, Collectivités territoriales, Etablissements publics, Associations, Groupements d'Intérêt Public, Groupement d'Intérêt Economique, Groupement Européen de Coopération territoriale, Société d'Economie Mixte ... (sauf particuliers).

### **Etat d'avancement du projet et calendrier de réalisation**

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 28/07/2017 034-253403554-20170719-2017_19_07_10-DE
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le projet ne devra pas connaître de début de réalisation avant l'accusé de réception et de caractère complet du dossier de réponse à l'appel à projets adressé par le Pays haut Languedoc et Vignobles, chef de file. Le projet devra être finalisé au plus tard au 31 décembre 2020.

#### **Modalités d'aides financières**

L'appel à projets est doté d'une enveloppe fermée de 194 000 € financée par le FEDER dans le cadre de l'ATI.

Le soutien est octroyé sous forme de subventions (taux maximum de 60%, hormis pour le photovoltaïque en autoconsommation: 25 %).

L'éligibilité des dépenses est étudiée par le service instructeur (Région Occitanie) au regard des documents fournis par le maître d'ouvrage.

Concernant la production d'énergie renouvelable, l'assiette éligible au FEDER correspond au surcoût par rapport à une installation de référence de même capacité de production effective d'énergie (calculée sur la base de la notice solution de référence de l'ADEME).

#### **Modalités d'analyse et de sélection des dossiers**

Les projets devront répondre à un plancher de montant d'investissements éligibles (en termes d'assiette subventionnable) établi à 30 000 € pour les investissements.

Deux process d'évaluation du dossier seront appliqués :

- l'un, dit de présélection, vérifie que le projet répond aux attentes du territoire, définies par la stratégie territoriale ATI.

Cette analyse critériée des dossiers, et la note finale qui en résulte, donnent lieu à l'émission d'un avis transmis aux services instructeurs de la Région, Autorité de gestion des fonds européens :

une notation totale comprise entre 10 et 20 vaut avis favorable,

tout projet dont la note globale serait inférieure à 10 sur 20 ne pourra faire l'objet d'un avis favorable de présélection.

Chaque dossier passera en Comité technique A.T.I.

- le second temps a lieu après l'émission de l'avis favorable de présélection et vérifie l'éligibilité du projet au regard des règles d'éligibilité techniques ainsi que celles du FEDER. Cette instruction de l'éligibilité du dossier au regard des critères du fonds FEDER est réalisée par les services de la Région Occitanie.

En conclusion, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le principe du lancement de l'appel à projets début septembre 2017.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe du lancement de l'appel à projets début septembre 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 juillet 2017.

Le Président,  
Jean ARCAS



